## ANNEXE I

## **BREVET PROFESSIONNEL « BOUCHER »**

## LISTE DES DIPLÔMES OU TITRE HOMOLOGUÉ PERMETTANT DE S'INSCRIRE AU BREVET PROFESSIONNEL BOUCHER APRÈS DEUX ANS D'EXERCICE PROFESSIONNEL.

## Diplômes du groupe de spécialité 221 suivants :

BEP ALIMENTATION : 2 options -Préparateur en produits carnés -Charcutier préparation traiteur

CAP PRÉPARATEUR EN PRODUITS CARNÉS toutes options CAP CHARCUTIER PRÉPARATION TRAITEUR CAP CUISINE CAP CHARCUTIER-TRAITEUR

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER-TRAITEUR BREVET PROFESSIONNEL CUISINIER

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : MÉTIERS DE L'ALIMENTATION BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : COMMERCE

Tout diplôme de niveau III ou supérieur du groupe de spécialité précité.

Certificat Technique des Métiers « Boucherie-charcuterie-traiteur »

cf l'article 3 du décret  $n^94-522$  relatif à l'approbation de la nomenclature des spécialités de formation. **JO du 26/06/1994 et BO n^9 32 du 7/09/1995**